



MAIRIE DE NEUVIC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
19160 NEUVIC

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le TREIZE FEVRIER, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 09 FEVRIER 2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

	Présent	Absent représenté par	Absent non représenté
<i>MIERMONT Dominique (Maire)</i>	X		
<i>CONDAMINAT Céline (1^{ère} adjointe)</i>	X		
<i>LAMOTHE Delphine (2^{ème} adjointe)</i>	X		
<i>PRADEL Danielle</i>	X		
<i>JOURDE Jean</i>	X		
<i>BETOULE Philippe</i>	X		
<i>BERTRANDY Pierre</i>	X		
<i>BOULEAU Jean-Marc</i>	X		
<i>BUGEAT Nathalie</i>	X		
<i>NOEL Sylvain</i>	X		
<i>CHASSAGNARD Fanny</i>	X		
<i>GOURRAUD Rosa-Line</i>		<i>BOULEAU Jean-Marc</i>	
<i>JOSEPH Joëlle</i>	x		
<i>MAURY Christine</i>	x		
<i>LARTIGAUT Catherine</i>	x		
<i>REPEZZA Guillaume</i>	x		
<i>MURAT Thierry</i>	x		
<i>HERNANDEZ DE CASTRO Nathalie</i>	x		
<i>Total</i>	17	1	0



Approbation du compte rendu du CM du 20/11/23

ABST. 3
CONTRE 1
POUR 14

Nathalie Hernandez de Castro souhaiterait qu'il soit précisé « Tiers lieu privé de Meymac », elle demande une modification relative à l'affichage libre pour le panneau d'affichage, ainsi que la mention « achat groupé » à la place de « vente de granulés ».

Nathalie Hernandez de Castro demande également les avancées concernant l'enregistrement public des conseils municipaux. Madame le Maire répond que nous sommes en attente du matériel.

Approbation du compte rendu du CM du 27/12/23

ABST. 0
CONTRE 5
POUR 13

Guillaume Repezza interroge sur le fait que sa question à propos du centre équestre n'apparaît pas dans le compte rendu

Madame le Maire lui répond que cela est normal car la question n'était pas à l'ordre du jour.

Catherine Lartigaut souhaiterait qu'il soit précisé que l'équipe municipale précédente avait simplement validé une étude concernant un projet éolien à Brameix.

Fixation du nombre d'adjoints

Madame le Maire rappelle la démission de Pascal Ronceray. Elle précise que le nombre d'adjoints est fixé à 2 au lieu de 3 avec l'ajout d'un CM délégué au Tourisme, en la personne de M. Betoule. Elle rappelle que Jean Jourde est CM délégué à la voirie/travaux

Nathalie Hernandez de Castro demande pourquoi d'autres délibérations, faisant passer de 5 à 4, puis de 4 à 3, n'ont pas été prises.

Madame le Maire lui répond que cela a bien été le cas.

Dora Chudeau (DS, sous couvert de Madame le Maire) ajoute que les documents lui seront envoyés.

Catherine Lartigaut s'interroge sur la nomination de conseillers délégués et pas d'adjoints.

ABST. 0
CONTRE 5
POUR 13

Thierry Murat invite les deux conseillers en question à « prendre leurs responsabilités »

Nathalie Hernandez de Castro précise que la commune de Liginac a 4 adjoints.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'un choix de la majorité de conserver l'organisation initiale du groupe et que les deux adjointes restantes vont « monter » dans le tableau du Conseil.

Christine Maury s'interroge sur la disponibilité de Céline Condaminat, qui travaille à temps plein, quant au temps qu'elle pourra consacrer à son rôle de première adjointe.

Nathalie Hernandez de Castro indique qu'elle va voter Contre mais qu'elle est « contre le système et pas contre les personnes ».

Modification du Tableau du Conseil Municipal

Il s'agit de voter pour le nouveau tableau du Conseil Municipal

ABST. 0
CONTRE 5
POUR 13

Mise à jour des Commissions Communales

Madame le Maire présente les nouvelles nominations des élus au sein des commissions communales.

ABST. 0
CONTRE 4
POUR 14

Nathalie Hernandez de Castro demande s'il est possible d'être président de commission sans être adjoint.

Madame le Maire lui répond que oui.

Nathalie Hernandez de Castro interroge l'Assemblée sur toutes ces démissions qui lui paraissent inquiétantes.

Madame le Maire lui répond qu'il y a de nombreuses démissions dans de nombreuses communes et qu'il y en a également eu au sein de l'opposition à Neuvic.

Mise à jour des représentants des élus au sein des structures extérieures

Madame le Maire présente les nouvelles nominations dans les commissions extérieures.

ABST. 1
CONTRE 4
POUR 13

Nathalie Hernandez de Castro demande si elle est suppléante au conseil communautaire.

Madame le Maire lui répond que non

Nathalie Hernandez de Castro demande une remise à jour des représentants des élus au sein des commissions thématiques d'HCC.

Aménagements espaces publics – hors PAB : Aménagement de la rue Saint-Thomas, Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur Jean JOURDE présente au Conseil Municipal le projet d'Aménagement de la Rue Saint-Thomas.

ABST. 0
CONTRE 0
POUR 18

Le coût du projet (Etudes + travaux) s'élève à la somme de 169 426,31 € HT soit 203 311,57 € TTC

Il indique que ce projet peut être subventionné au titre de la DETR, dans la catégorie « Aménagements d'espaces publics – hors PAB », au taux de 40% sur un montant de dépenses éligibles plafonné à 150 000.00 € HT. Le reste à charge pour la commune se montera donc à 109 426.31 €.

Réhabilitation du Club House : Demande d'aide départementale au titre du contrat de solidarité communale, demande d'aide au titre du Fonds vert et au titre de la DETR 2024

Madame le Maire fait la genèse de ce projet, et en rappelle l'importance, notamment en lien avec les performances de notre équipe de rugby féminin. La réhabilitation nécessite une restructuration importante (toit, espaces intérieurs, local de rangement, espace convivial...). Une estimation a été faite, elle s'élève à 204 240 euros, et plusieurs subventions ont été sollicitées : une aide départementale, le fond vert, une DETR ; il resterait alors à charge à la commune la somme de 40 960 euros.

Thierry Murat trouve le cout du projet exorbitant.

Catherine Lartigaut s'interroge sur les problèmes d'humidité inhérent à ce bâtiment, car il est situé dans une zone très humide.

Dora Chudeau (DS, sous couvert de Madame le Maire) reprend l'historique des études techniques qui ont été réalisées par un expert dans ce domaine. Il y a en effet eu deux expertises : la première faisait état d'un taux de moisissures très élevé dans l'air ambiant. L'expert ingénieur avait alors préconisé une dépose des matériaux intérieurs très abimés, et une aération maximum. Il craignait que l'humidité soit due à des remontées par capillarité. La seconde expertise, quelques mois plus tard, a permis d'infirmer cette hypothèse et de proposer un plan de réhabilitation complet du bâtiment.

Christine Maury rappelle que lorsque le logement était occupé, il y avait déjà de l'humidité.

Pierre Bertrandy ajoute que cette humidité, comme cela vient d'être rappelé, ne provient pas du sol, et qu'en plus, la VMC ne fonctionnait pas. Il rappelle également que la toiture n'était pas isolée.

Jean Jourde propose que l'on se fie au rapport de l'expert.

Guillaume Repezza demande que lui soit énoncée la liste des lots de travaux et les montants correspondants.

Dora Chudeau (DS, sous couvert de Madame le Maire) énonce le chiffrage envoyé par le MO, elle précise qu'il s'agit d'une estimation.

Jean Jourde attire l'attention sur la présence d'entrepreneurs dans le public et des difficultés qui pourraient découler de l'annonce de ces chiffrages pour eux, s'ils souhaitent répondre par la suite à l'appel d'offres

Nathalie Hernandez de Castro trouve le prix de la couverture très élevé.

Madame le Maire lui répond que l'estimation est en effet élevée, mais conforme aux prix du marché.

Christine Maury demande si des « Algecos » ne seraient pas moins cher.

Jean Jourde lui répond que cela reste très onéreux également et que le choix a été fait de rénover le bâtiment existant

Madame le Maire ajoute que les services font le nécessaire pour mobiliser les aides publiques. Elle souhaite également rappeler qu'il tient à cœur de l'exécutif de permettre le maintien et le développement du tissu associatif. Ce projet y contribuera.

ABST. 1
CONTRE 4
POUR 13

Accessibilité de l'école maternelle : Demande d'aide départementale au titre de la DISL

Madame le Maire explique la nécessité de travaux notamment pour accueillir un enfant en situation de handicap moteur. Le syndicat de la Diège a été désigné comme MO. Le coût total s'élève à 37 572 euros, 80% seraient financés par subventions, il reste à charge à la commune : 7500 euros.

ABST. 0

CONTRE 0

POUR 18

Demande de participation au profit du Collège de Neuvic – Voyage scolaire des classes de 3^{ème} à Chamonix

Delphine Lamothe rappelle qu'il s'agit d'une demande de subvention qui est versée aux familles à hauteur de 80 euros par enfant et que cela concerne 9 enfants. Elle rappelle aussi que le voyage a déjà eu lieu.

ABST. 0

CONTRE 0

POUR 18

Catherine Lartigaut souhaite savoir s'il est possible que la subvention soit versée en amont aux familles et non une fois le voyage effectué.

Mandat donné au CDG19 pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Céline CONDAMINAT informe le conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

ABST. 0

CONTRE 0

POUR 18

En ce sens, la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 dans le domaine de la prévoyance.

Il est à noter que le volet prévoyance a pour objet de maintenir la rémunération des agents dans le cadre d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou de décès.

Adhésion à un groupement de commande pour 'L'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Pierre Bertrandy explique que la Commune de Neuvic a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

ABST. 0

CONTRE 0

POUR 18

Il précise que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Il ajoute que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Il propose donc que la Commune adhère à ce groupement d'achats.

Dora Chudeau (DS, sous couvert de Madame le Maire) rappelle l'historique de la situation du Centre équestre municipal. Elle fait un point sur le travail qui a été fait depuis le dernier conseil municipal.

En octobre 2023, le service comptable a alerté sur la situation déficitaire. Le déficit était beaucoup plus important que les années précédentes.

L'agent en charge du Centre équestre avait alors été contacté pour savoir quelles pistes d'amélioration pouvaient être développées.

Malgré les sollicitations, il n'a pas été possible de la rencontrer, et un arrêt maladie a ensuite rendu impossible tout contact.

Des solutions ont donc été explorées, pour faire reprendre les cours et maintenir l'activité.

Les services municipaux ont par ailleurs communiqué au maximum avec les usagers, par le biais de listes de diffusions, de réunions, d'une réunion publique. La presse a également produit un article écrit et un reportage sur la situation a été diffusé.

Mme Simon, qui était employée en tant que prestataire extérieure, ses conditions financières ne pouvant plus être supportées par la Commune, a été contactée, afin de lui proposer un contrat de droit public, jusqu'à fin août, date à laquelle elle avait fait état de sa volonté de prendre sa retraite. Il a été proposé à Mme Simon une prime de 300 euros.

Mme Simon a décliné cette offre.

Un membre du public interrompt la séance. Il est rappelé à l'ordre par Madame le Maire.

Dora Chudeau (DS, sous couvert de Madame le Maire) poursuit : devant le refus de Mme Simon, il était impossible de faire appel aux autres personnes qui auraient pu compléter le planning des cours. La recherche de moniteurs a été suspendue.

Madame le Maire précise qu'en réponse aux enjeux, le choix a été fait de proposer une DSP.

Catherine Lartigaut répond qu'elle n'est pas contre la DSP mais qu'on ne peut pas dire qu'il y ait une préservation du service public dans ce cadre.

Madame le Maire ajoute qu'elle s'est rendue, accompagnée d'un autre élu et de la Directrice des Services, au centre équestre d'Egletons, lui aussi en DSP, afin d'en apprécier le fonctionnement. Elle a pu constater que le Service Public était parfaitement préservé.

Nathalie Hernandez de Castro propose que se tienne une commission finance élargie, afin que les chiffres soient présentés aux élus.

Dora Chudeau (DS, sous couvert de Madame le Maire) précise la démarche de la mise en place d'une DSP. Un rapport doit en effet être présenté, qui présente les différents modes

de gestion et la plus-value que peut avoir un contrat de concession dans le cas précis du centre équestre de Neuvic.

Elle ajoute que le Conseil reste souverain dans les modalités de mise en place de cette DSP mais que la gestion commerciale est trop complexe pour une collectivité.

Guillaume Repezza explique que l'argument qui revient à dire que la commune ne serait pas compétente ne tient pas. Il cite le camping, qui est lui aussi municipal, et qui relève bien d'une gestion commerciale.

Madame le Maire lui répond que le budget du camping est excédentaire, contrairement à celui du centre équestre. Elle ajoute que le milieu équestre est spécifique et qu'il nécessite des compétences ciblées que la commune n'a pas.

Guillaume Repezza demande pourquoi dans ce cas, on ne ferait pas de même avec pas la médiathèque et le cinéma ?

Madame le Maire répond que ce n'est pas du tout du même ordre et que le service public doit être conservé.

Dora Chudeau (DS, sous couvert de Madame le Maire) précise qu'elle a subi des intimidations et violences verbales. Elle se réserve le droit d'en informer les services de la gendarmerie si cela venait à continuer

Catherine Lartigaut propose de se renseigner pour une convention avec Pompadour.

Plusieurs interruptions du public ont lieu... le sujet principal réside dans les prises de parole de madame Chudeau, qui n'est pas élue, mais DS de la collectivité.

Catherine Lartigaut, qui précise d'abord que ce qu'elle va dire n'est pas dirigé contre Dora Chudeau, interpelle sur le fait qu'elle soit néanmoins la première à être assise à la table du conseil municipal.

Madame le Maire répond qu'au conseil communautaire, Mme Escurat (DGS, HCC) est à la table du conseil, à côté du président.

Nathalie Hernandez de Castro ajoute que le nom de Dora CHUDEAU apparaît sur les procès-verbaux des conseils, à la parole, et il n'est pas précisé qu'elle n'est pas élue.

Madame le Maire précise que Dora Chudeau prend la parole car elle l'y autorise ; elle apporte un point de vue technique sur les dossiers en cours.

Elle ajoute qu'une commission finances élargie sera organisée.

Dora Chudeau (DS, sous couvert de Madame le Maire) distribue les documents chiffrés.

Café de la gare

Madame le Maire explique que l'arrêté de péril a été pris et que la commune est accompagnée dans ses démarches par la Communauté de Communes. La procédure de Droit de Préemption urbain est en cours. Un cabinet d'étude a été sollicité pour mener ce projet à son terme.

Eclairage

Jean Jourde précise que les travaux vont commencer en mars avec l'installation d'ampoule LED basse consommation. La 2^{ème} tranche de travaux est prévue sur le budget suivant.

Logement

Madame le Maire explique qu'une demande de subventions pour rénover un logement a été faite et que tous les diagnostics ont été réalisés. Elle ajoute que l'ancienne caserne a été proposée à la vente et que la « Ressourcerie » a été reçue pour réfléchir à une éventuelle acquisition.

Christine Maury demande pourquoi ils n'utilisent pas les locaux du tiers lieu.

Madame le Maire lui répond qu'ils sont bien partenaires dans le projet du Tiers-Lieu.

Thierry Murat s'interroge concernant les « Primes façades ».

Madame le Maire lui répond qu'un nouveau règlement doit être élaboré pour prendre en compte les nouvelles demandes, avec le partenariat d'HCC.

Nathalie Hernandez rappelle que la commune possède 28 logements communaux et que la plupart est à rénover.

Madame le Maire lui répond que vue l'ampleur et l'état du parc locatif, des priorités doivent être respectées et que cette année, il est prévu d'en réhabiliter un au-dessus de la Mairie.

Camping

Nathalie Hernandez de Castro demande si le camping sera ouvert du mois de mars au mois de novembre.

Madame le Maire lui répond que oui.

Nathalie Hernandez de Castro s'inquiète pour la masse salariale inhérente à l'ouverture sur cette période.

Madame le Maire lui répond que cela est nécessaire pour préparer la saison, des inventaires et de multiples préparations sont essentielles et sont faites avant l'arrivée massive de vacanciers à la belle saison. De plus, certains résidents prennent possession de leurs logements dès le mois d'avril.

Tiers lieu

Delphine Lamothe annonce que l'AMO a commencé et qu'ils vont rencontrer les porteurs de projets. Parallèlement à cela, l'association ATILI travaille sur le fonctionnement.

Guillaume Repezza demande si des entreprises se sont d'ores et déjà positionnées

Delphine Lamothe lui répond que les porteurs de projets ont une activité économique (L'Eco-Triouzoune, La Luzège) mais ce ne sont pas des entreprises. Elle ajoute qu'il est prévu de louer les locaux à ces porteurs de projets.

Guillaume Repezza précise qu'ils louent l'espace mais que la commune leur octroie également des subventions.

Catherine Lartigaut propose de les inviter afin qu'ils présentent leurs projets.

Hospice

Madame le Maire explique que la dépose du dossier de demande subvention a été faite par Corrèze Habitat.

Lotissement

Dora Chudeau (DS, sous couvert de Madame le Maire) explique que la procédure a pris du retard à cause de contraintes administratives. La situation est réglée, la SEM19 va déposer la demande de numérotation cadastrale. La vente sera contractée sans compromis préalable, les acquéreurs seront contactés en avril.

Bike Park

Thierry Murat trouve que ce lieu n'est pas mis en valeur et demande si une animation ponctuelle est prévue pour faire vivre ce site

Madame le Maire approuve ce besoin d'entretien et précise qu'il est en libre accès.

Des animations sont prévues sur le site à la prochaine « petite fête du lac ».

Bail hôtel du lac

Dora Chudeau (DS, sous couvert de Madame le Maire) fait un point d'étape de la situation. Il s'agit pour les deux parties de se mettre d'accord sur les modalités de ce nouveau bail, avec une vigilance particulière à avoir concernant les travaux qui relèvent des gérants ou de la commune, une évaluation du loyer, les périodes d'ouverture.

Certificat de décès

Guillaume Repezza souhaiterait que la commune adhère à une application qui permet de mettre en lien les différents intervenants en cas de décès.

Dora Chudeau (DS, sous couvert de Madame le Maire) lui répond que la collectivité dispose déjà d'une adhésion à un dispositif similaire.

Guillaume Repezza précise que la question émane du docteur Hennequart dont il se fait le porte-parole. Visiblement ce dispositif n'est pas opérationnel

Jean Jourde propose que le médecin passe directement au secrétariat

Guillaume Repezza lui répond qu'il est déjà venu.

Séance levée à 22h05

019-211914809-20240325-25-03-24-01-DE

Prises de paroles du public

Réception par le préfet : 28/03/2024

Fin du CM à 22h15.

Madame la Maire
Dominique MIERMONT



P/O N. Bugnot
Secrétaire de
séance